

Rue de l'Hôpital 2  
CH-2800 Delémont  
t +41 32 420 50 50  
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 12 mars 2021

# Communiqué de presse

## 10'000 francs à la clé du « Prix de l'innovation et de l'excellence en agriculture »

**La 4<sup>e</sup> édition du « Prix du Gouvernement de la République et Canton du Jura en faveur de l'innovation et de l'excellence en agriculture » est lancée. Les candidats doivent présenter une création en matière de produits bruts ou transformés, de techniques de production ou de prestations. Le prix est doté d'un montant de 10'000 francs.**

Le « Prix de l'innovation et de l'excellence en agriculture » est attribué tous les deux ans, en alternance à un candidat provenant du secteur primaire et un du secteur secondaire et tertiaire. Ce prix a pour but de faire connaître et de récompenser des réalisations et projets novateurs. Des performances exceptionnelles en matière de gestion d'exploitation ou de création d'emplois dans l'agriculture jurassienne peuvent aussi être récompensées. Les dossiers doivent porter sur des projets conçus et réalisés durant ces dernières années. Les principaux critères d'appréciation sont le caractère innovant du projet, son adéquation à la demande sur le marché, sa conformité aux exigences du développement durable, sa rentabilité et sa viabilité à terme, ainsi que les performances économiques des entreprises ou la création d'emplois. Ce prix est destiné aux agricultrices et agriculteurs, à des groupes, des sociétés ou des entreprises agricoles domiciliés ou ayant leur siège social dans le canton du Jura.

### Informations pratiques

Les dossiers doivent être accompagnés d'un descriptif détaillé du projet et de sa réalisation ou des résultats économiques d'une entreprise. Ils peuvent être envoyés jusqu'au mardi 15 juin 2021 au Service de l'économie rurale à Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle, ou par courrier électronique via l'adresse [secr.ecr@jura.ch](mailto:secr.ecr@jura.ch).

Les dossiers seront évalués par un jury en fonction de plusieurs critères tels que la qualité du dossier, le potentiel en matière de commercialisation ou encore les retombées pour l'économie locale. Le jury proposera alors le meilleur dossier au Gouvernement qui attribuera la dotation de 10'000 francs. L'attribution du « Prix du Gouvernement de la République et Canton du Jura en faveur de l'innovation et de l'excellence en agriculture » aura lieu dans la deuxième partie de l'année 2021.

### Personne de contact

*Jean-Paul Lachat, chef du Service de l'économie rurale, tél. 032 420 74 03.*